

MISE EN DEMEURE N°02

Vu le marché N° : 27/2025 visa par CF N°596/2025 en date du 06/05/2025 concernant :

Lot N06 : réalisation d'un forage profond pour l'AEP de la commune de Hassi R'mel – (Dhayet Louha)

Opération N° : N1 051 09303 4803 000 003 22 007

Intitule de l'opération : Réalisations électrifications et équipements de 08 forages(1610 ML) des Communes : Laghouat, Aflou, Ksar El Hiran ,Tadjmout ,Hassi R'mel Et Gualtet Sidi Saad

- Vu l'ordre de service en date du : **15/05/2025**
- Vu de votre non –réponse à la mise en demeure N°1
- Vu de l'absence d'employeur dans le chantier et le non-respect des instructions données à votre entreprise concernant les délais de réalisation de forage. Et le non-respect des instructions données à votre entreprise

La direction de l'hydraulique de la wilaya de Laghouat **met en demeure pour la première fois l'entreprise ben Touta Madani** pour relancer les travaux et récupérer le retard enregistré. Faute de quoi l'administration se verrait dans l'obligation d'appliquer les mesures coercitives qui s'imposent réglementairement dans un délai de 72 heures à compter de la 1ere parution de se présent avis dans la presse nationale écrite.